

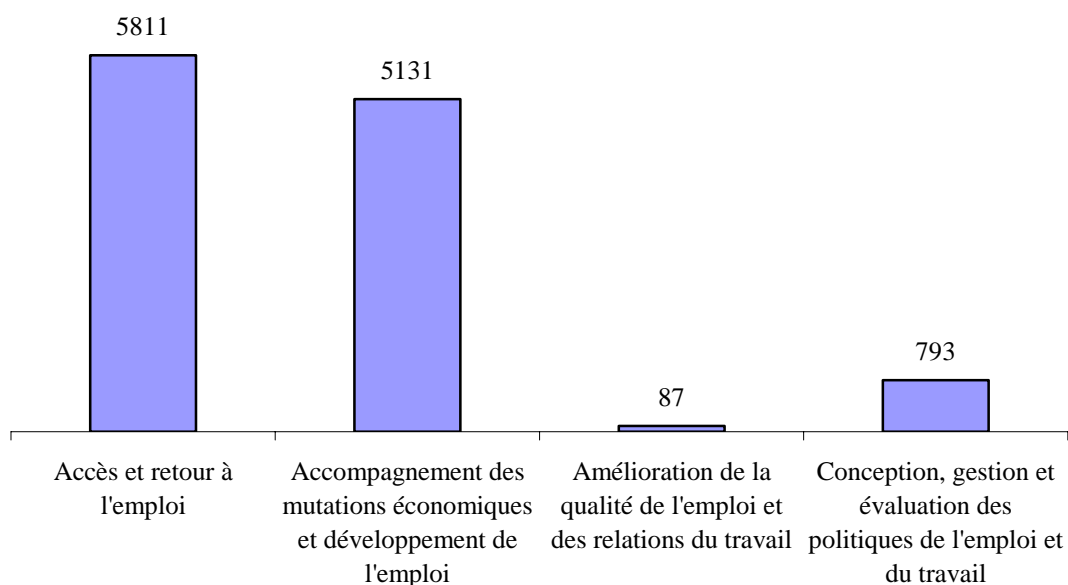
## Travail et emploi

---

**Autorisations d'engagement : 11,73 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 11,82 milliards d'euros**  
**Emplois de l'État : 10 860 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 41 974 équivalents temps plein (ETP)**

La mission interministérielle « Travail et emploi » regroupe l'ensemble des actions en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage mises en œuvre par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. L'action du Gouvernement s'inscrit dans un réseau d'acteurs dont le rôle est essentiel : nouvel opérateur issu de la fusion entre l'ANPE et l'Assédic, maisons de l'emploi, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, organismes consulaires, branches professionnelles et, bien entendu, les entreprises elles-mêmes.

**Répartition des crédits de paiement par programme en 2009**  
(en millions d'euros)



## 1. Présentation de la mission et ses objectifs

La mission « Travail et emploi » comporte quatre programmes. Deux d'entre eux relèvent du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi :

**Le programme « Accès et retour à l'emploi » (5 811 millions d'euros)** concentre l'essentiel des actions de l'État consacrées à la lutte contre le chômage, notamment en faveur de publics en difficulté. Il comprend les subventions au service public de l'emploi (en particulier le nouvel opérateur ANPE - Assédic, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et les maisons de l'emploi). Il finance les actions de construction de parcours vers l'emploi durable, via les contrats aidés et l'accompagnement des publics fragiles (jeunes, personnes handicapées), ainsi que le régime de solidarité des demandeurs d'emploi.

**Le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (5 131 millions d'euros)** regroupe, en complément des financements apportés par les régions et les entreprises, les dépenses actives allant de la formation professionnelle et de l'apprentissage jusqu'aux dispositifs permettant d'anticiper et de prévenir les difficultés des entreprises en cas de restructuration. Il couvre également les aides et exonérations ciblées en faveur des zones géographiques et des secteurs prioritaires (notamment les services à la personne et les hôtels, cafés et restaurants).

Les deux autres programmes sont dans le périmètre du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

**Le programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (87 millions d'euros)** regroupe les crédits consacrés à la promotion de la santé et de la sécurité au travail ainsi qu'au développement du dialogue social.

**Le programme « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (793 millions d'euros)** regroupe les moyens en personnel et en fonctionnement du programme précédent ainsi que des services déconcentrés qui contribuent à l'ensemble des actions de la mission « Travail et emploi ».

## 2. Principales orientations pour 2009-2011

### Amplifier la mobilisation contre le chômage

Le taux de chômage s'établit à 7,2 % au deuxième trimestre 2008, soit le plus bas niveau depuis 25 ans. Depuis un an, différentes mesures structurelles ont contribué à cette réduction du chômage, malgré le très net ralentissement de l'économie mondiale. Le Gouvernement a ainsi mis en œuvre un grand nombre de chantiers, dans un cadre concerté avec les partenaires sociaux, telles que les exonérations fiscales et sociales des heures supplémentaires (loi « Travail Emploi Pouvoir d'Achat), la réforme du contrat de travail, la réforme du service public de l'emploi (fusion ANPE-Assédic), la réforme de la représentativité et du temps de travail.

Ces résultats encouragent le Gouvernement à poursuivre une politique volontariste par un meilleur rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, une anticipation plus efficace et plus rapide des mutations industrielles et un effort plus important pour le retour à l'emploi des publics fragiles.

### **Réaliser l'unification du service public de l'emploi**

Le service public de l'emploi sera profondément remanié en 2009 par la mise en place du nouvel opérateur issu la fusion ANPE - Assédic. Les 45 000 collaborateurs de cette structure mettront en œuvre une offre de service modernisée pour les demandeurs d'emploi et les entreprises.

### **Favoriser l'emploi des jeunes**

Le budget pluriannuel 2009-2011 intègre les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat d'autonomie lancé dans le cadre du plan « Espoir banlieues ». Ce contrat, destiné aux jeunes éloignés de l'emploi des quartiers sensibles, allie formation et accompagnement personnalisé. Il sera déployé dans 35 départements sur les territoires prioritaires de la politique de la ville et suivi par des opérateurs rémunérés en fonction de leurs résultats, mesurés par le taux d'insertion des jeunes.

### **Développer l'emploi des travailleurs handicapés**

L'insertion des personnes handicapées dans le monde du travail constitue un levier majeur de leur intégration. 20 000 aides aux postes dans les entreprises adaptées sont budgétées en 2009 et les crédits d'aide aux travailleurs handicapés augmenteront de plus de 4 %.

### **L'insertion par l'activité économique**

La modernisation du secteur de l'insertion par l'activité économique est une nécessité afin d'augmenter ses résultats en matière de retour à l'emploi. Il s'agira notamment de mettre en œuvre un nouveau conventionnement, basé sur des objectifs de performance et des outils de financement plus lisibles. En 2009, près de 210 millions d'euros seront consacrés à ce secteur.

## **3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP**

Les rapports annuels de performance (RAP) sur la gestion des crédits 2007 ont permis d'ajuster les objectifs à atteindre en 2009. Les indicateurs clés concernent les taux d'accès à l'emploi, et particulièrement à l'emploi durable, des bénéficiaires de la politique de l'emploi, afin qu'elle soit pour eux une marche intermédiaire vers un emploi stable dans la durée.

Cette même logique de performance et d'évaluation de l'action publique à l'aune de ces résultats a conduit également à proposer, en particulier :

- la mise en œuvre d'un suivi renforcé des demandeurs d'emploi pour mieux les aider dans leur recherche d'emploi, dans le cadre du nouvel opérateur du service public de l'emploi ;
- un meilleur ciblage des contrats aidés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes sans qualification, titulaires de minima sociaux, seniors). La création du contrat unique d'insertion, en cohérence avec le revenu de solidarité active (RSA), permettra de simplifier les démarches des employeurs et d'améliorer l'accompagnement et le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ;

- l'intégration des inspections du travail, des transports et de l'agriculture à l'inspection du travail placée sous l'égide du ministère du Travail, la nouvelle inspection unifiée étant localement rattachée aux directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

### **Plafonds 2009-2011**

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>12 516,9</b>	<b>11 734,8</b>	<b>10 738,5</b>	<b>10 596,5</b>
Crédits de paiement	<b>12 480,1</b>	<b>11 821,1</b>	<b>10 740,2</b>	<b>10 514,4</b>

**Ministres concernés :**

- **Économie, Industrie et  
Emploi**
- **Travail, Relations sociales,  
Famille et Solidarité**